

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 22 novembre 2021, à 20 h, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, Mme Marie-Ève Goos, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Mme Brigitte Vachon, directrice générale et greffière-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

**1 Assemblée du 4 octobre 2021**

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, 20 h

**2 Assemblée du 22 novembre 2021**

- 2.1 Liste des comptes à payer
  - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

**Période de questions**

**3 Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Offre de service de M<sup>e</sup> Elaine Francis – Consultations générales 2022
  - 3.1.2 Collecte de sang du maire le mercredi 8 décembre 2021
  - 3.1.3 Mise à jour des signataires des effets bancaires
  - 3.1.4 Demande de commandites
  - 3.1.5 Location de la salle municipale
- 3.2 Gestion financière et administrative
  - 3.2.1 Embauche d'une d'adjointe administrative, responsable des communications
  - 3.2.2 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville – Adoption du budget révisé 2021 – Déficit d'exploitation
  - 3.2.3 Annulation de factures diverses des années 2017, 2018 et 2020

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Service des incendies
  - 4.1.1 Rapports d'événements
  - 4.1.2 Projet de modification au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé
  - 4.1.3 Entente de service avec l'association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM)
  - 4.1.4 Entente intermunicipale pour le service régional de Gestionnaire de formation en incendie
  - 4.1.5 Embauche d'un pompier volontaire

## **5 Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 Travaux de correction de pavage – Décompte progressif numéro 1
  - 5.1.2 Travaux de correction de pavage – Décompte progressif numéro 2
  - 5.1.3 Réfection du rang Rosalie – Décompte progressif numéro 1
  - 5.1.4 Réfection du rang Saint-Georges – Décompte progressif numéro 3
  - 5.1.5 Résultats des soumissions pour le lignage et marquage 2022

## **6 Hygiène du milieu**

- 6.1 Réservoir, réseau de distribution d'eau et usine épuration
  - 6.1.1 Projet de règlement numéro 880-21 sur l'utilisation de l'eau potable
    - Avis de motion
    - Dépôt du projet de règlement

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
  - 7.1.1 Adoption du règlement numéro 877-21 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403
  - 7.1.2 Projet de règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement
    - Avis de motion
    - Dépôt du projet de règlement
  - 7.1.3 Projet de règlement numéro 878-21 concernant les nuisances
    - Avis de motion
    - Dépôt du projet de règlement
  - 7.1.4 Achat de bancs et d'une balançoire terrain Lasonde
  - 7.1.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour lotissement du lot 3 851 051 et le lot 3 974 724
  - 7.1.6 Demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville pour permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation

## **8 Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Organisation de l'évènement Plaisirs d'hiver 2022
  - 8.1.2 Lancement politique MADA

- 8.2 Infrastructures

## **Période de questions**

## **9 Divers & affaires nouvelles**

**RÉSOLUTION 11-202-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE, 20 H**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre, 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-203-21**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021**

La directrice générale, Mme Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	496 530,79 \$
▪ Déboursés directs :	250,00 \$
▪ Salaires :	74 758,82 \$

Adopté à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 11-204-21**

**OFFRE DE SERVICES DE M<sup>E</sup> ÉLAINE FRANCIS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES 2022**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accepter l'offre de services de Vox Avocat (e)s, pour des services de consultations générales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, au montant de 500 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-205-21**

**COLLECTE DE SANG DU MAIRE LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accueillir

dans la salle communautaire, le mercredi 8 décembre 2021, la collecte de sang annuelle organisée par Héma-Québec et sous la présidence d'honneur du maire de la Municipalité, sous réserve de la possibilité de respecter les mesures de sécurité reliées à la COVID-19, qui seront en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-206-21**

#### **MISE À JOUR DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le maire, le maire suppléant, la directrice générale et greffière-trésorière et la directrice des services administratifs soient les représentants de la Municipalité d'Ange-Gardien à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de la Pommeraie.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse Desjardins de la Pommeraie de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale et greffière-trésorière ou, la directrice des services administratifs exercera seule les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris les dépôts de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou du maire suppléant doit toujours paraître.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 11-207-21**

#### **DEMANDE DE COMMANDITES**

Considérant que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux se finance par les contributions municipales, les membres, les commandites et l'offre de services qu'elle dispense;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien accorde une contribution financière de l'ordre de 1 000 \$ pour l'année 2022, à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-208-21**  
**LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de ne pas louer la salle communautaire durant la saison hivernale dû aux mesures sanitaires et les restrictions que cela implique.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-209-21**  
**EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE LAPRÉ AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'entériner l'embauche de Mme Sylvie Lapré au poste d'adjointe administrative, responsable des communications à raison de 35 h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre selon l'échelon 7, classe 3, de l'échelle salariale en vigueur, pour une période probatoire de six (6) mois.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-210-21**  
**AUTORISATION – DON DE DESJARDINS, CAISSE DE LA POMMERAIE**

Considérant que Desjardins, Caisse de la Pommeraie souhaite offrir 1 000 \$ à un organisme aidant dans le besoin;

Considérant que l'organisme, des besoins et des familles ont été ciblés, mais que pour préserver la confidentialité, aucune mention n'en fera part dans la présente résolution.

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le versement des sommes offertes par Desjardins, Caisse de la Pommeraie.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-211-21  
ANNULATION DE FACTURES DIVERSES DES ANNÉES 2017, 2018 ET 2020**

Suite au rapport de Mme Carole Latour, directrice des services administratifs, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'annuler les factures prescrites, décrites audit rapport, totalisant un montant de 1 787,08 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 11-212-21  
PROJET DE MODIFICATION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN  
SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ**

Considérant que suite à l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville en mai dernier, certaines modifications ont été apportées, à la demande du ministère de la Sécurité publique et de certaines municipalités;

Considérant que la MRC a donc apporté les modifications demandées;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter les modifications apportées et d'adopter le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé et de transmettre ce document à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-213-21  
ENTENTE DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE  
LA MONTÉRÉGIE (APAM)**

Considérant que l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) désire renouveler l'entente de partenariat avec la Municipalité d'Ange-Gardien, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de renouveler l'entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) et la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-214-21**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE GESTIONNAIRE DE FORMATION EN INCENDIE**

Considérant que les services de sécurité incendie du territoire de la MRC de Rouville souhaitent avoir un gestionnaire de formation incendie régional afin de mieux répondre aux besoins de formation des pompiers;

Considérant les besoins de formation des pompiers sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rouville en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (L.R.Q., c. S-3.4, r.01);

Considérant la possibilité d'offrir cette formation sur le territoire de la MRC de Rouville par l'entremise d'une entente de partenariat entre la MRC et l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

Considérant les recommandations du comité technique de sécurité incendie et du comité de sécurité incendie que la MRC procède à une demande de partenariat avec l'ENPQ ;

Considérant que, pour se prévaloir du nouveau service de gestionnaire de formation des pompiers offert par la MRC, la Municipalité doit adopter une résolution en ce sens;

Considérant que les programmes de formation envisagés par la MRC de Rouville sont les suivants :

- Pompier I
- Pompier II
- Opérateur d'autopompe
- Désincarcération
- Opérateur de véhicule d'élévation
- Matières dangereuses opération – Hors programme
- Matières dangereuses sensibilisation – Hors programme
- Auto sauvetage – Hors programme
- Officier non urbain
- Sécurité des véhicules électriques, hybrides et à piles à combustible

Considérant qu'il y a lieu de nommer une ou des personnes autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec la MRC pour que soient dispensées ces formations impliquant le partage des frais d'inscription annuels et des coûts fixés par L'ENPQ;

Considérant que les municipalités qui n'adhéreront pas au service pourront le faire ultérieurement moyennant des frais;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adhérer au service de gestionnaire de formation incendie régional offert par la MRC, impliquant le partage des frais d'inscription annuels et autres coûts fixés par L'ENPQ. Il est également résolu d'autoriser la signature d'une entente à convenir à cette fin entre la Municipalité et la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-215-21**  
**EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Éric Davignon, à titre de pompier volontaire, tel que recommandé par le directeur du Service des incendies.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-216-21**  
**TRAVAUX CORRECTION DE PAVAGE 2021 – DÉCOMPE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tétra Tech QI Inc., en date du 13 octobre dernier, pour les travaux de correction de pavage 2021, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1, au montant de 166 733,43 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-217-21**  
**TRAVAUX CORRECTION DE PAVAGE – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2**

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc., en date du 1<sup>er</sup> novembre dernier, pour les travaux de correction de pavage 2021, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2, au montant de 13 391,39 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-218-21**  
**RÉFECTION DU RANG ROSALIE – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1**

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc., en date du 8 novembre dernier, pour la réfection du rang Rosalie, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1, au montant de 322 904,68 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION 11-219-21**  
**RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

Suite à la recommandation de paiement de la compagnie Tetra Tech QI inc., en date du 5 octobre dernier, pour la réfection du rang Saint-Georges, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3, au montant de 612 570,73 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction Inc, sur présentation des documents contractuels requis.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-220-21**  
**RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR LE LIGNAGE ET MARQUAGE 2022**

Considérant que des soumissions ont été demandées sur invitation et ont été ouvertes le 11 novembre dernier, pour le lignage et marquage des chaussées sur le territoire de la Municipalité en 2022;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX TAXES INCLUSES</b>
Marquage et Traçage Québec inc.	41 662,10 \$
Ligne Maska	51 481,88 \$
Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc.	65 274,99 \$
Lignco Sigma inc.	84 749,20 \$

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Marquage et Traçage du Québec inc. au montant de 41 662,10 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-21 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 880-21 concernant l'utilisation de l'eau potable.

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 880-21 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

M. Jonathan Alix dépose le projet de règlement numéro 880-21 concernant l'utilisation de l'eau potable.

**RÉSOLUTION 11-221-21**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT L'INTÉGRATION DE LA ZONE 404 À MÊME LA ZONE 403**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 877-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, concernant l'intégration de la zone 404 à même la zone 403.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

M. Charles Choquette dépose le projet de règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-21 CONCERNANT LES NUISANCES**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement numéro 878-21 concernant les nuisances.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-21 CONCERNANT LES NUISANCES**

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 878-21 concernant les nuisances.

**RÉSOLUTION 11-222-21**

**ACHAT DE BANCS ET D'UNE BALANÇOIRE AU PARC LASSONDE**

Afin de compléter l'aménagement de l'espace public sur le terrain de A. Lassonde inc., il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) bancs au montant de 4 482,88 \$, taxes incluses, selon la soumission de la compagnie Équiparc et l'achat d'une balançoire au montant de 3 477,99, taxes incluses, selon la soumission reçue de Techsport inc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-223-21**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LOTISSEMENT DU LOT 3 851 051 ET DU LOT 3 974 724**

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) par la Ferme Saint-Pierre enr. ayant pour objet le lotissement et l'aliénation du lot 3 851 051 et du lot 3 974 724 du cadastre du Québec;

Considérant que les demandeurs avaient entamé les démarches aux fins de cession de ladite bande de terrain depuis l'année 2015;

Considérant que les requérants devront transmettre d'éventuels plans et documents pour l'objet d'une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots 3 851 051 et 3 974 724;

Considérant que le lot 3 851 051 longeant le rang Magenta n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

Considérant que la Municipalité établit la valeur du lot 3 851 051 en proportion des coûts engendrés par la cession, notamment l'opération cadastrale, les frais de notaire et tout autres frais relatifs;

Considérant que les acquéreurs s'engagent à respecter toutes les normes concernant les bandes riveraines et la zone inondable située sur les lots visés;

Considérant l'absence d'impact défavorable pour la zone et les activités agricoles;

Considérant que le projet de lotissement et d'aliénation sera conforme à la réglementation municipale dans le cas où la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise le projet;

Considérant que les objectifs de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) seront respectés.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation d'aliénation de Ferme Saint-Pierre enr. présentée par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur Rhéal Grenier, quitte à 20h16.**

**Retour à 20h18.**

#### **RÉSOLUTION 11-224-21**

#### **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE ROUVILLE POUR PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite agrandir son périmètre urbain puisqu'elle ne dispose plus d'espace nécessaire à son développement résidentiel;

Considérant que l'agrandissement du périmètre urbain vise à répondre aux besoins résidentiels, mais également à consolider le cœur de la Municipalité et à améliorer l'offre de parcs et espaces verts déficitaires;

Considérant que les activités commerciales et industrielles sur le territoire de la Municipalité sont en forte croissance et, pour certaines, en lien étroit et essentielles aux activités agricoles;

Considérant la création d'emploi annoncée par Olymel S.E.C., et débuté sur le territoire de la Municipalité, mettant une forte pression sur l'offre de logements;

Considérant que dans un souci de développement durable, la Municipalité d'Ange-Gardien aspire à offrir des lieux de résidences à proximité de ses pôles d'activités commerciales et industrielles d'envergure;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de demander à la MRC de Rouville de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité d'Ange-Gardien, tel que proposé dans les documents de justification.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 11-225-21**

#### **ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT PLAISIRS D'HIVER 2022**

Suite au rapport de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relatif à l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver 2022 » devant se tenir la fin de semaine du 5 février 2022, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder un montant

de 6 000 \$ afin de procéder aux réservations requises relatives aux différentes activités qui s'y dérouleront.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 11-226-21  
LANCEMENT DE LA POLITIQUE MADA**

Considérant le rapport de la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relatif au lancement de la politique MADA;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser un montant de 4 000 \$, pour l'organisation d'un dîner pour le comité et d'inviter les aînés de la Municipalité à participer au lancement officiel de la politique, suivi d'une conférence, le mercredi 15 décembre en après-midi.

Adopté à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION 11-227-21  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Yvan Pinsonneault, maire